

Compétition : Vendée Arctique 2026		Date : 29/05-30/06/2026		Club : SAEM Vendée	
CAS N° CASE N°	INITIATEUR INITIATOR	AUTRE PARTIE RESPONDENT	RESUME DES FAITS ETABLIS SUMMARY OF FACTS FOUND	DECISIONS (préciser <u>classe</u> et <u>n° de course</u> ) DECISIONS (give details on <u>class</u> and <u>race N°</u> )	
1	Comité de course	Association Petits Princes – Quéguiner	En naviguant dans le DST North Channel, Association Petits Princes – Quéguiner a enfreint l'IC 8.3.3, la règle 10 du RIPAM et la RCV 56.2	Association Petits Princes – Quéguiner est pénalisé de 12h	
2	Association Petits Princes – Quéguiner	Demande de réouverture	Le jury international n'a pas commis d'erreur significative dans l'instruction initiale. En conséquence, les exigences de la RCV 63.7(a)(2) pour rouvrir l'instruction ne sont pas remplies.	L'instruction No. 1 ne sera pas rouverte	

Publié à 09 H 45 mn, le 15 juin 2026